

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Pêches traditionnelles 28 Avril 2026, Séville et en ligne

Sergio Lopez (Président du CC SUD) et Nicolas Fernandez Munoz (Président du groupe de travail Pêches traditionnelles) ont ouvert la séance en remerciant les participants et représentants des institutions européennes et nationales pour leur présence et leur implication.

Le directeur des Pêches de la Junta d'Andalousie, Carlos Aldereguia, a ensuite souligné l'importance des discussions qui seront menées au CC SUD lors de ces deux jours de travail, pour définir la voie à suivre pour le secteur des pêches.

Validation du compte rendu précédent : validé à l'unanimité.

Validation de l'ordre du jour : validé sans remarque.

1. Définition de la pêche artisanale

Nicolas Fernandez Munoz, président du groupe de travail, a souligné la difficulté persistante à définir la pêche artisanale, chaque État membre ayant sa propre approche, tandis que l'UE s'appuie sur un critère strict de longueur de 12 mètres, qu'il juge réducteur. Chloé Pocheau, secrétariat du CC SUD, a ensuite résumé les échanges réalisés avec le CC Méditerranée (MEDAC) et le CC RUP sur la base de la présentation de la matrice développée par Gabriele Pattumelli (FAO) : un projet d'avis a ainsi été rédigé par le MEDAC et est présenté aux membres aujourd'hui.

Serge Larzabal (CNPMEM), Maria-José Rico (FECOPPAS), Santiago Folgar (AVOCANO), Sergio Lopez (OPP Burela), Miren Garmendia (OPEGUI), Raul Garcia (WWF), Hugo Martins (QUARPESCA) estiment que cet avis constitue une bonne base de discussion mais plus de travail est nécessaire pour parvenir à un consensus et définir ensemble les critères, concrets et mesurables, de la matrice. Mais également d'indiquer pourquoi il est nécessaire de modifier la définition, notamment en lien avec l'accès aux aides européennes.

Tous reconnaissent également la difficulté de l'exercice, ainsi le groupe de travail propose de réunir à nouveau un groupe de travail Adhoc pour échanger plus en détail sur les objectifs et les critères à proposer.

Finalement, une discussion a eu lieu sur les critères définissant la pêche artisanale au Portugal, l'administration portugaise a donc partagé par mail les définitions suivantes le 30 Avril :

« Nous n'avons pas de définition précise de la pêche artisanale en tant que telle, mais je vous envoie notre législation que vous pourrez facilement traduire. Notre flotte est classée en

catégories qui tiennent compte de la longueur des navires et de la puissance des moteurs, telles que décrites aux articles 28 et 29 du décret-loi 73/2020 :

Navires de « pesca local » (pêche locale) (< 9 m et < 75 kW)

Navires de « pesca costeira » (pêche côtière) (> 9 m et < 35 m et > 26 kW)

Nous avons également le concept de pêche à petite échelle, qui concerne principalement les navires classés dans la catégorie « pesca local ». »

2. Transition énergétique

Juan Pablo Perez Gomez (ARVI) a présenté le projet HY2FISH en cours de réalisation et qui vise à tester la faisabilité et les performances d'un navire propulsé à l'hydrogène et ainsi fournir ces technologies au secteur des pêches. La conception du navire est finalisée et il sera en phase test fin 2026 et en démonstration en 2027.

En réponse aux membres Juan Pablo Perez Gomez (ARVI) a précisé que :

- Le port de Vigo travaille sur le développement de l'hydrogène ce qui permettra donc d'alimenter le navire.
- L'hydrodynamisme de la coque est étudié, notamment par des petites modifications structurelles, les connaissances peuvent cependant être améliorées.
- Une étude de faisabilité socio-économique est bien sûr menée en parallèle.
- Tout combustible alternatif prendra plus de volume que du gasoil, le ravitaillement en énergie est donc bien un des grands défis de la transition.
- La sécurité à bord est un sujet très important, notamment lié au transport de ce combustible.
- Le navire développé n'est aujourd'hui pas configuré pour une exploitation commerciale (pas suffisamment d'espace de stockage et une autonomie limitée à 10h).

Nathan Gaborieau (DGMARE) a ensuite rappelé les travaux réalisés dans le cadre du Partenariat de la Commission Européenne pour la Transition Énergétique, notamment la publication de différents guides, disponibles ici : https://maritime-forum.ec.europa.eu/theme/blue-economy-and-fisheries/blue-energy/energy-transition-partnership_en#etp-resources

3. MERCOSUR

Pedro Reis Santos (Secrétariat du CC Marché), a présenté les travaux réalisés, depuis 2023, au sein de ce conseil consultatif au sujet du MERCOSUR, en effet les accords commerciaux font partie de ses priorités de travail. La Commission a ainsi apporté des informations au CC Marché à chaque étape menant à l'approbation de l'accord entre 2024 et 2026. Cet accord vise une libération tarifaire, une amélioration des conditions d'importation et lutter contre la pêche illégale. Des clauses de sauvegarde sont incluses dans l'accord, permettant un arrêt temporaire si des préjudices graves sont identifiés.

4. Résilience des Communautés Côtières

Sebastian Villasante (Université de Saint Jacques de Compostelle), a présenté ses travaux réalisés dans le cadre du European Maritime Board : une méthodologie et un outil basé sur l'intelligence artificielle permettant de clarifier la mesure de la résilience des Communautés Côtières. Ceci permet d'identifier des indices de résilience et donc des priorités d'investissements en fonction des risques.

En réponse à Raul Garcia (WWF), Sebastian Villasante a confirmé que les pêcheries de coquillages en Galice sont en déclin, cependant la variable climatique n'en est pas la cause unique.

Puis en réponse à Sergio Lopez (OPP Burela), Sebastian Villasante a ajouté qu'aujourd'hui de nombreuses données socio-économiques robustes sont disponibles, il est donc possible de les utiliser dans la prise de décision en plus des données environnementales. Une analyse complète est possible.

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a insisté sur la prise en compte des pollutions chimiques en mer, Sebastian Villasante a alors indiqué développer une base de données regroupant les éléments chimiques retrouvés en mer et ayant un impact sur la santé publique au niveau mondial. Cette base de données sera disponible en 2027.

5. Cadre financier pluriannuel

La représentante de la Commission européenne n'a finalement pas pu participer à la réunion. Les membres, Serge Larzabal (CNP MEM), Miren Garmenedia (OPEGUI), Raul Garcia (WWF), Sergio Lopez (OPP Burela), Nicolas Fernandez Munoz (OPP Conil) ont cependant échangé sur l'importance de maintenir un fonds dédié à la pêche et à un niveau suffisant pour permettre de répondre aux enjeux actuels et futurs, notamment la transition énergétique, la relève générationnelle, la conduite de projets scientifiques, de la collecte de données. La politique des Pêches relève de la compétence de l'Union Européenne et non des États Membres et doit donc être financée en conséquence.

Sergio Garcia (ETF) a indiqué que son organisation sera aussi en mesure de faire pression en ce sens. Amanda Perez Perrera (DGMARE) a indiqué qu'il serait préférable de transmettre ces messages à l'ensemble des institutions européennes.

BILAN :

- **Le CC SUD continuera à travailler conjointement avec le MEDAC sur une définition de la pêche artisanale : une réunion du GT Adhoc sera proposée aux membres.**
- **Le projet de navire à hydrogène de l'ARVI a été présenté aux membres.**
- **Les membres ont été informés des travaux menés au sein du MAC sur le MERCOSUR**
- **Un outil de mesure de la résilience côtière a été présenté aux membres**



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

- **Une lettre sur le prochain cadre financier sera transmise aux institutions européennes.**